



REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE TRANSPORTS

Madame, Monsieur,

L'INJS rembourse aux familles tous les frais de transports de leur enfant du domicile à l'Institut (ou autre établissement scolaire).

Les remboursements sont gérés par le « bureau transport » au service financier par Madame Sellam et Madame Trésor.

Pour tous renseignements ou dépôt de demande de remboursement, vous pouvez **les joindre par téléphone** :

- Sabine SELLAM au 06 99 72 24 82 (WhatsApp) (SMS ou visio)
- Karine TRESOR au 01 53 73 14 25



Ou leur écrire à :

- servicefinancier@injs-paris.fr - *Pensez à mettre le nom de l'élève dans l'objet du mail.*

Ou venir les rencontrer au service financier – bureau transports.

Ce document présente les modes de transports pris en charge par l'INJS pour les élèves effectuant leurs trajets de manière autonome, et les modalités de remboursement.

1. Elève **Demi pensionnaire** (pages 2 à 5)
2. Elève **interne** (pages 6 à)

1 – ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES



DEPLACEMENTS RATP : Il est obligatoire de prendre la **carte imagine R**. Attention : pas de carte NAVIGO.

La demande ou le renouvellement doit être fait sur le site www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r

Exception : A partir de février, ne prenez pas de carte Imagine R. Demandez au guichet la formule la moins chère (abonnement hebdomadaire ou mensuel au tarif étudiant).

Conditions de remboursement par l'INJS :

- Le remboursement de la carte Imagine R est fait en une seule fois.
- Le remplacement d'une carte perdue est à la charge de la famille.
- Les tickets RATP ne sont pas remboursés.
- Pour les situations particulières, les remboursements sont calculés sur la base du tarif de la carte imagine R.

Attention : En fonction de votre lieu d'habitation votre département finance la totalité ou une partie de la carte Imagine R. L'INJS rembourse uniquement la différence.

A titre indicatif, les tarifs et remboursements en 2022/2023 étaient les suivants :

	Département	Situation de l'élève	Montant de la carte Imagine R	Montant de la subvention du département	Montant du remboursement par l'INJS
75	Paris	Jeunes de moins de 18 ans	350,00 €	350,00 €	0,00 €
		Jeunes de plus de 18 ans	350,00 €	0,00 €	350,00 €
77	Seine et Marne	Collégien non boursier	350,00 €	275,00 €	75,00 €
		Collégien boursier	350,00 €	275,00 €	75,00 €
		Lycéen non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	Subvention possible	
78	Yvelines	Collégien non boursier	350,00 €	150,00 €	200,00 €
		Collégien boursier	350,00 €	150,00 €	200,00 €
		Lycéen non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	150,00 €	200,00 €
91	Essonne	Collégien non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Collégien boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
92	Hauts-de-Seine	Collégien non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Collégien boursier	350,00 €	Subvention possible	
		Lycéen non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
93	Seine-Saint-Denis	Collégien non boursier de 6ème, 5ème ou 4ème	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Collégien non boursier de 3ème	350,00 €	85,50 €	264,50 €
		Collégien boursier	350,00 €	Subvention possible	
		Lycéen non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	Subvention possible	
94	Val de Marne	Collégien non boursier	350,00 €	175,00 €	175,00 €
		Collégien boursier	350,00 €	175,00 €	175,00 €
		Lycéen non boursier	350,00 €	175,00 €	175,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	175,00 €	175,00 €
95	Val d'Oise	Collégien non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Collégien boursier	350,00 €	Subvention possible	
		Lycéen non boursier	350,00 €	0,00 €	350,00 €
		Lycéen boursier	350,00 €	Subvention possible	

Pour savoir comment bénéficier de la subvention, reportez-vous au tableau ci-dessous :

	DEPARTEMENTS	COMMENT EN BENEFICIER ?
75	Paris	1- souscrire à la carte imagine R sur le site en ligne : http://www.imagine-r.com 2- remplir le formulaire de remboursement en ligne de la ville de Paris : https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens 3-Attendre 15 jours après la 1 ère utilisation de la carte pour faire la demande de remboursement
77	Seine et Marne	1- Créer un espace personnel sur le site d'IDFM (Ile de France Mobilité) https://www.iledefrance-mobilites.fr 2- Souscrire à la carte imagine R sur ce site et celle-ci sera envoyée par courrier. POUR LES LYCEENS BOURSIERS , une subvention est possible : https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire
78	Yvelines	Aucune démarche à entreprendre, l'aide est déduite automatiquement du prix de vente. La souscription de la carte imagine R se fait en ligne : http://www.imagine-r.com Téléphone : 09 69 39 22 22
93	Seine-Saint-Denis	POUR LES COLLEGIENS NON BOURSIERS ENTRANT EN 3ème : souscrire à la carte imagine R sur le site en ligne : http://www.imagine-r.com Réduction appliquée directement par l'agence imagine R - Si ce n'est pas le cas, demandez la réduction à l'agence Imagine R (09 69 39 22 22 /www.navigo.fr). Remboursement effectué par le département par virement bancaire au payeur de la carte. POUR LES COLLEGIENS BOURSIERS : 1- Souscrire à la carte imagine R sur le site en ligne : http://www.imagine-r.com 2- Réduction faite après envoi à l'agence imagine R de la copie de l'attestation de bourse ou du coupon " attestation de bourse" attaché au contrat d'abonnement à l'agence imagine R Agence imagine R 95905 Cergy-Pontoise Cedex 9 Téléphone : 06 69 39 22 22 POUR LES LYCEENS BOURSIERS : 1- Souscrire à la carte imagine R sur le site en ligne : http://www.imagine-r.com 2 - Réduction faite après envoi à l'agence imagine R de la copie de l'attestation de bourse ou du coupon " attestation de bourse" attaché au contrat d'abonnement à l'agence imagine R : Agence imagine R 95905 Cergy-Pontoise Cedex 9 Téléphone : 06 69 39 22 22 https://seinesaintdenis.fr/Remboursement-Imagine-R
94	Val de Marne	Faire dans un premier temps une demande de carte Navigo ensuite faire la demande du forfait Amethyste en ligne par voie postale en téléchargeant le formulaire ou auprès d'une permanence départementale. https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/actualites/transports-le-forfait-amethyste-etendu-aux-beneficiaires-de-laeeh 1- Souscrire à la carte imagine R sur le site en ligne : http://www.imagine-r.com 2- Remplir le formulaire en ligne sur le site imaginer.valdemarne.fr pour bénéficier du remboursement par le département Mise en place d'une permanence départementale pour accompagner les familles dans leur demande de dossiers. Prendre rdv dans une permanence départementale : https://www.clicrdv.com/valdemarne https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/deplacement/transports/remboursement-de-la-carte-imagine-r



DEPLACEMENTS EN TRAIN :

Le remboursement est calculé sur la base du tarif **le moins cher**.

Par conséquent :

1. Les déplacements en train doivent être effectués en 2^{ème} classe,
2. Une carte de réduction SNCF (carte d'abonnement, ou toute autre carte de réduction) est obligatoire. Pour connaître le meilleur tarif, renseignez-vous au guichet SNCF de votre gare.

Pour être remboursé, les documents à transmettre au service transports sont :

1. Au premier remboursement de l'année scolaire uniquement :
 - L'imprimé « demande de remboursement » complété (document joint en annexe) ;
 - Si votre enfant est inscrit à l'INJS pour la première fois : un RIB ;
 - Si vos coordonnées bancaires ont changé : un RIB ;
 - Si votre enfant est majeur : « document élève majeur ».
2. Pour le remboursement de la carte Imagine R : contrat ou attestation de contrat avec la mention du prix.
3. Pour le remboursement des billets et abonnements SNCF : billets de train, copie de la carte d'abonnement ou tout autre justificatif de frais.

Les remboursements sont effectués uniquement si le dossier est complet.

ANNEXES

- Documents à remplir pour être remboursés :
 - « Demande de remboursement »
 - « Document élève majeur »

2 – ÉLÈVES INTERNES



DEPLACEMENTS RATP : La carte imagine R est gratuite pour tous les internes, quel que soit leur lieu de résidence.

L'INJS se charge de souscrire et payer les cartes.

Exception : les élèves véhiculés en taxi ne bénéficient pas de la carte Imagine R.

Pour une première souscription :

IMPORTANT : APPORTEZ OU ENVOYEZ UNE PHOTO D'IDENTITE AU SERVICE FINANCIER LE PLUS TOT POSSIBLE. Pensez à indiquer le nom au dos de la photo.

- L'INJS gère pour chaque élève interne la demande de carte Imagine R et la paie.
- Les cartes seront données aux élèves par l'INJS.
- A la rentrée, en attendant de recevoir la carte Imagine R, les familles devront acheter des billets RATP. Ces billets seront remboursés sur la base d'un aller-retour par semaine.

Pour un renouvellement de carte souscrite par l'INJS l'année scolaire dernière :

- L'INJS gère pour chaque élève interne la demande de carte Imagine R et la paie.
- La RATP informera directement les familles lorsqu'elles devront recharger le badge.
- Votre carte imagine R reste valable en septembre.

Pour un renouvellement de carte souscrite par LA FAMILLE l'année scolaire dernière :

- **COMMUNIQUEZ VOTRE NUMERO DE CARTE AU SERVICE FINANCIER LE PLUS TOT POSSIBLE PAR MAIL A servicefinancier@injs-paris.fr**
- L'INJS gère la demande de carte Imagine R et la paie.
- La RATP informera directement les familles lorsqu'elles devront recharger le badge.
- Votre carte imagine R reste valable en septembre.

Attention : En cas de perte du badge, son remplacement est à la charge de la famille, ainsi que les tickets RATP achetés en attendant le renouvellement de la carte.



DEPLACEMENTS EN TRAIN :

Le remboursement est calculé sur la base du tarif **le moins cher**.
Par conséquent :

1. Les déplacements en train doivent être effectués en 2^{ème} classe,
2. Une carte de réduction SNCF (carte d'abonnement, ou toute autre carte de réduction) est obligatoire. Pour connaître le meilleur tarif, renseignez-vous au guichet SNCF de votre gare.

Les familles sont remboursées sur la base **d'un aller / retour par semaine**, du lieu d'habitation de l'élève à l'INJS.

Pour être remboursé, les documents à transmettre au service transports sont :

1. Au premier remboursement de l'année scolaire uniquement :
 - L'imprimé « demande de remboursement » complété (document joint en annexe) ;
 - Si votre enfant est inscrit à l'INJS pour la première fois : un RIB ;
 - Si vos coordonnées bancaires ont changé : un RIB ;
 - Si votre enfant est majeur : « document élève majeur ».
2. Pour le remboursement des billets et abonnements SNCF : billets de train, copie de la carte d'abonnement ou tout autre justificatif de frais.

Les billets doivent être transmis dans une enveloppe précisant le nom de l'élève. Ils doivent être agrafés sur une feuille portant le nom de l'élève avec les dates bien visibles.

Pour les billets commandés par internet, le billet doit être imprimé.

Les remboursements sont effectués uniquement si le dossier est complet.



DEPLACEMENTS EN VEHICULE PERSONNEL :

Si aucune autre solution n'est possible, le déplacement en véhicule personnel peut être remboursé sur la base d'un montant forfaitaire au kilomètre.

Contactez Madame SCHMITT au 01.53.73.14.98 afin de justifier votre demande.

Documents à transmettre au service transports :

1. L'imprimé « demande de remboursement » complété ;
2. Si votre enfant est inscrit à l'INS pour la première fois : un RIB ;
3. Si vos coordonnées bancaires ont changé : un RIB ;
4. Si votre enfant est majeur : « document élève majeur » ;
5. L'imprimé spécifique qui vous sera remis par Madame Schmitt

ANNEXES

- **Documents à remplir pour être remboursés :**
 - « Demande de remboursement »
 - « Document élève majeur »